Programme de soutien financier pour les membres du RNSFQ

Honoraires professionnels

Objectifs du programme

Favoriser la mise à niveau et la réfection des infrastructures de sentiers selon les normes en vigueur. Ski de fond Québec souhaite promouvoir l'accès à des services de professionnels afin que les infrastructures effectuées dans les sentiers des membres du Réseau national Ski de fond Québec (RNSFQ) soient plus durables et plus sécuritaires.

Dépenses admissibles au programme

- Frais professionnels inhérents à la construction ou à la réfection de sentiers de ski de fond
  a. Calcul de débit de pointe pour l'installation d'une traverse de cours d'eau réalisé par un ingénieur
  b. Plan d'ingénierie pour la réalisation d'une traverse de cours d'eau
  c. Étude de caractérisation environnementale
  d. Étude de mobilité de cours d'eau
  e. Étude hydraulique
  f. Etc.

Dépenses non admissibles au programme

- Frais associés à la création ou à l'entretien d'un bâtiment
- Frais associés à l'acquisition de machinerie
- Frais professionnels qui ont déjà été payés par le demandeur

Organismes admissibles

Ce fonds est réservé exclusivement aux membres en règle du Réseau national Ski de fond Québec. Tout organisme peut déposer une demande et doit rencontrer tous les critères du RNSFQ (Annexe A).

Date limite de réalisation

Une fois le projet retenu, le demandeur aura jusqu'au 29 février 2024 pour soumettre la facture ainsi que la documentation complète réalisée par le professionnel à Ski de fond Québec à l'adresse geomatique@skidefondquebec.ca.

Montant maximal de l'aide financière

Le montant maximal qui peut être défrayé par ski de fond Québec est de 5 000 $ par projet.

Date limite pour déposer un projet

Les demandes doivent être acheminées par courriel à geomatique@skidefondquebec.ca, au plus tard le 30 octobre 2023. (Annexe C)

Sélection des projets

Les projets soumis seront analysés par la permanence de Ski de fond Québec. Tout demandeur sera avisé par écrit de la décision de Ski de fond Québec.

Modalités de l'aide financière

- La facture du professionnel devra être adressée directement à Ski de fond Québec.
- Une copie du travail produit par le professionnel devra être acheminée à ski de fond Québec.
- Ski de fond Québec se chargera de régler la facture selon le montant maximal accordé.

ANNEXE A

RÉSEAU NATIONAL SKI DE FOND QUÉBEC

Normes minimales de sécurité et de qualité

PRÉMISSE

Ce cahier est destiné à tout organisme désirant adhérer au Réseau national Ski de fond Québec.

Ski de fond Québec (SFQ) est une fédération sportive, une fédération de plein air et un organisme national de loisir reconnus par le ministère de l'Éducation du Québec. Ses principaux mandats sont d'encadrer, de promouvoir et de faciliter la pratique du ski de fond au Québec. De plus, SFQ développe les champions de demain et les entraineurs qui les encadrent, et encadre le réseau provincial de compétitions. Dans le cadre du développement d'un réseau national de plein air en ski de fond, SFQ agit à titre de gestionnaire de projet. Pour plus d'informations sur SFQ, ses projets et les avantages offerts à ses membres, visitez: https://www.skidefondquebec.ca/ .

Qu'est-ce qu'un réseau national de plein air?

Selon le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), un réseau national est un « ensemble de sites ou de sentiers de pratique d'activités de plein air ouverts au public, d'une ampleur nationale et ayant des critères communs qui les unissent. Ce réseau est développé de manière à assurer la qualité et la sécurité de la pratique des activités de plein air qui lui sont associées ».

Réseau national
SKI DE FOND QUÉBEC

Ski de fond Québec se veut la fédération de tou.te.s les adeptes et centres de ski du Québec. Il est donc nécessaire que le réseau national s'adresse non seulement aux pratiquants mais également aux exploitants. Il importe d'offrir aux skieuses et skieurs une expérience de qualité, sécuritaire et uniforme sur son territoire d'exploitation. Ainsi, le Réseau national Ski de fond Québec (RNSFQ) assurera aux usagé.e.s que les centres qui possèdent cette accréditation répondent aux exigences minimales établies par la fédération. Au niveau des gestionnaires, Ski de fond Québec souhaite capitaliser sur la synergie de plusieurs organisations qui travaillent pour un même objectif commun, en offrant notamment des rabais de volume et en mettant en commun certaines forces et ressources.

Quels sont les avantages du réseau?

- ✓ Assurer une expérience sécuritaire et de qualité aux pratiquant·e·s;
- ✓ Bénéficier de l'accréditation du Réseau national et permettre un accès bonifié aux services de professionnels, afin de mieux évaluer et d'entretenir vos infrastructures;
- ✓ Tirer profit de la synergie du réseau pour promouvoir votre offre;
- ✓ Obtenir des rabais chez Ski de fond Québec et chez différents fournisseurs;
- ✓ Profiter des services développés spécifiquement pour vous par Ski de fond Québec; (Ajouter un lien)
- ✓ Alléger la tâche de votre conseil d'administration;
- ✓ Être en contact avec les autres membres du Réseau et bénéficier de leur expertise;
- ✓ Être admissible à des programmes de subvention ponctuels pour vos infrastructures ou vos équipements.

Le présent document est le résultat d'une collaboration entre SFQ et d'autres fédérations de plein air qui l'a aidée à jeter les bases d'un cahier de normes. Il est également le résultat d'un processus de consultation et de concertation mené avec différents acteurs du milieu du ski de fond, qui œuvrent tant sur le terrain qu'en arrière-scène.

RÉSUMÉ DU PROJET

Le projet de développement d'un réseau national de ski de fond est une initiative d'envergure provinciale, financée par le ministère de l'Éducation (MÉQ), dont l'objectif principal est de favoriser l'accessibilité et la qualité de l'expérience en ski de fond pour la population québécoise. Plus spécifiquement, ce projet vise à établir des normes minimales, à l'échelle provinciale, afin d'offrir une expérience stimulante et sécuritaire aux skieuses et aux skieurs.

Ski de fond Québec soutien les organismes intéressés afin de les aider à répondre aux normes minimales en matière de sécurité et de qualité. Plusieurs outils (documentation, formations et service-conseil) sont mis à votre disposition à cet effet. Consultez notre site internet pour obtenir plus d'informations (lien).

PROCESSUS D'ADHÉSION AU RÉSEAU NATIONAL SKI DE FOND QUÉBEC

Les normes présentées dans ce document sont dites minimales. Il faut donc répondre à chacune de ces exigences pour adhérer au Réseau national Ski de fond Québec.

Tout organisme intéressé à joindre le Réseau doit :

- Compléter et acheminer le formulaire de demande d'accréditation;
- Acquitter les frais annuels d'adhésion à Ski de fond Québec et ceux du réseau national;
- À tout moment, respecter toutes les normes énumérées dans le présent document et être en mesure de le démontrer.

L'adhésion au Réseau national Ski de fond Québec est valide pour une durée d'un an (1er juin au 31 mai) et peut être révoquée à tout moment, pour un motif valable et à la discrétion de Ski de fond Québec.

MODE D'ÉVALUATION DU RESPECT DES NORMES

Le respect des normes sera validé visuellement et verbalement à tous les deux (2) ans.

Pour les éléments nécessitant une validation visuelle, vous serez appelé à fournir de la documentation (ex : photo d'un panneau d'information, facture, dépliant, section du site internet, etc.). Dans le cas d'une validation verbale, SFQ pourra communiquer par téléphone ou visioconférence avec vous, un membre de votre personnel ou l'un de vos clients.

Dans la section suivante, les normes sont présentées et le mode d'évaluation est précisé pour chacune d'elles.

PRÉSENTATION DES NORMES MINIMALES

Les normes présentées ci-dessous ne sont pas exhaustives ni limitatives. Chaque organisation est responsable d'adopter ses propres normes au niveau de la qualité, de la sécurité de la clientèle et de ses employés. Ainsi, en aucun cas, celles-ci ne doivent être considérées comme étant les seuls éléments à mettre en place pour assurer la sécurité des client.e.s et du personnel.

Par ailleurs, et bien que cela ne constitue pas une obligation pour faire partie du RNSFQ, SFQ encourage à consulter et à respecter le *Guide des principes d'aménagement, d'entretien et de signalisation des sentiers*.

Section 1 – Administration

#	Normes minimales	Validation écrite	Validation verbale
1.1	Posséder une assurance en responsabilité civile entreprise offrant une couverture minimale de 5 millions de dollars pour toutes les activités offertes.	✓	
1.2	Posséder une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants.	✓	
1.3	Être un organisme affilié à Ski de fond Québec.	✓	
1.4	Posséder une entente avec le ou les propriétaires de terres privées ou publiques où passent les sentiers.		✓
1.5	Prévoir et appliquer minimalement une procédure pour l'entretien des arbres et de la végétation		✓
1.6	Effectuer l'entretien mécanique des sentiers en dehors des heures d'ouverture. Dans le cas contraire, prendre des dispositions suffisantes pour minimiser les risques d'accident (panneau de danger, dispositif physique pour bloquer l'accès au sentier et/ou accompagnateur).		✓
1.7	Le gestionnaire ou le promoteur s'engage à se conformer à toute loi et tout règlement en vigueur.	✓	

Section 2 – Signalisation et entretien des sentiers

#	Normes minimales	Validation écrite	Validation verbale
2.1	Afficher un panneau synoptique, à chaque entrée du site, qui présente un tracé à jour des sentiers ainsi que les informations suivantes : leur niveau de difficulté, leur longueur, un numéro d'urgence et la position actuelle (« Vous êtes ici »).	✓	
2.2	Afficher les noms et/ou numéros des sentiers ainsi que le sens de la circulation à chaque intersection.	✓	
2.3	Signaler les pentes raides (déclinaison ≥ 21%) à l'aide de signaux de danger positionnés en haut de pente.	✓	

2.4	Signaler tout rétrécissement temporaire du sentier à l'aide de signaux de danger.	✓	
2.5	Signaler la présence d'intersections en amont de celles-ci, à l'aide de signaux de danger.	✓	
2.6	Si les sentiers sont partagés avec d'autres activités (multiusage), présenter clairement les sections réservées pour chacun des usages.	✓	
2.7	Définir adéquatement le niveau de difficulté des sentiers. (Se référer au Guide).	✓	
2.8	Les panneaux sont tous visibles, lisibles et en bon état.	✓	
2.9	Les sentiers sont libres de tout obstacle naturel ou artificiel (branches, souches, roches, etc.).	✓	
2.10	L'espace de manœuvre prévu dans les sentiers est adéquat considérant le nombre de pistes et la ou les techniques pratiquées (classique et libre). (Se référer au Guide)	✓	
2.11	Détenir un rapport d'inspection à jour et faire des inspections du réseau sur une base régulière.	✓	

Section 3 – Informations à transmettre aux pratiquant·e·s

#	Normes minimales	Validation écrite	Validation verbale
3.1	Posséder une carte des sentiers géoréférencés à jour, qui est rendue disponible en format papier et/ou interactive et/ou PDF, et sur laquelle se trouvent: ▪ Emplacement de l'accueil; ▪ Emplacement du stationnement; ▪ Emplacement des refuges; ▪ Emplacement des toilettes; ▪ Emplacement des sorties d'urgences; ▪ Emplacement des trousses de premiers soins; ▪ Niveau de difficulté et longueur des sentiers; ▪ Numéro de téléphone d'urgence pendant et en dehors des heures d'ouverture; ▪ Nom ou logo de l'organisme responsable du site;	✓	

	▪ Légende.		
3.2	Posséder un site internet, une page Facebook ou un compte de réseau social populaire sur lequel se trouvent ces informations : ▪ Adresse ou indications claires concernant le point de départ des sentiers; ▪ Heures d'ouverture; ▪ Les règlements du site; ▪ Si la technologie est disponible, un moyen pour télécharger la carte des sentiers et indiquer l'endroit où il est possible de se la procurer; ▪ Tarif des droits d'accès aux sentiers de ski de fond; ▪ Numéro de téléphone, adresse courriel ou boîte de dialogue Messenger pour obtenir de l'information supplémentaire.	✓	

Section 4 – Sécurité

#	Normes minimales	Validation écrite	Validation orale
4.1	Déterminer les critères menant à la fermeture d'un sentier. À la suite d'un épisode de verglas ou d'une intempérie majeure, les sentiers devraient être fermés jusqu'au prochain entretien mécanique, et cette information devrait être transmise sur le site internet ou la page Facebook.	✓	
4.2	Posséder un plan d'urgence indiquant les étapes à suivre et les personnes à contacter en cas d'urgence.	✓	
4.3	Présence d'au moins une trousse de premiers soins en ordre sur les lieux.	✓	
4.5	Fournir des équipements en bonne condition, lorsqu'il y a un service de location.	✓	
4.6	Le code de conduite du skieur est connu par les usagers et bien affiché dans chaque bâtiment.	✓	

ANNEXE B

Réseau national Ski de fond Québec

Demande d'adhésion

Nom du lieu de pratique

Nom du gestionnaire exploitant

SECTION 1 – ADMINISTRATION

	Respect du critère[1]	Document à joindre
Posséder une assurance en responsabilité civile entreprise offrant une couverture minimale de 5 millions de dollars pour toutes les activités offertes	☐	☐
Posséder une assurance responsabilité civile pour les administrateurs et les dirigeants.	☐	☐
Être un organisme affilié à Ski de fond Québec.	☐	☐
Posséder une entente avec le ou les propriétaires terriens où passent les sentiers	☐	
Prévoir et appliquer minimalement une procédure pour l'entretien des arbres	☐	
Effectuer l'entretien mécanique des sentiers en dehors des heures d'ouverture. Dans le cas contraire, prendre des dispositions suffisantes pour minimiser les risques d'accident (panneau de	☐	

[1] En cochant cette case, le demandeur confirme son respect de l'exigence. Le non-respect de l'exigence entrainera une suspension immédiate de l'accréditation et des avantages associés au RNSFQ.

danger, dispositif physique pour bloquer l'accès au sentier et/ou accompagnateur).		
Le gestionnaire ou le promoteur s'engage à respecter et à satisfaire à toutes les lois et tous les règlements en vigueur.	☐	

SECTION 2 – SIGNALISATION ET ENTRETIEN DE SENTIERS

	Respect du critère[2]	Document à joindre
Afficher un panneau synoptique, à chaque entrée du site, qui présente un tracé à jour des sentiers ainsi que les informations suivantes : leur niveau de difficulté, leur longueur, un numéro d'urgence et la position actuelle.	☐	
Afficher les noms et/ou numéros des sentiers ainsi que le sens de la circulation à chaque intersection.	☐	
Signaler les pentes raides (déclinaison ≥ 21%) à l'aide de signaux de danger positionnés en haut de pente.	☐	
Signaler tout rétrécissement temporaire du sentier à l'aide de signaux de danger.	☐	
Signaler la présence d'intersections en amont de celles-ci, à l'aide de signaux de danger	☐	
Si les sentiers sont partagés avec d'autres activités (multiusage), présenter clairement les sections réservées pour chacune des usages.	☐	
Définir adéquatement le niveau de difficulté des sentiers. (Se référer au Guide).	☐	
Les panneaux sont tous visibles, lisibles et en bon état.	☐	
Les sentiers sont libres de tout obstacle naturel ou artificiel (branches, souches, roches, etc.).	☐	
L'espace de manœuvre prévu dans les sentiers est adéquat considérant le nombre de pistes et la technique ou les techniques pratiquées. (Se référer au Guide)	☐	
Détenir un rapport d'inspection à jour et faire des inspections du réseau sur une base régulière.	☐	

SECTION 3 – SIGNALISATION ET ENTRETIEN DE SENTIERS

	Respect du critère[3]	Document à joindre
Posséder une carte des sentiers géoréférencés à jour, qui est rendue disponible en format papier et/ou interactive et/ou PDF, et sur laquelle se trouvent: ▪ Emplacement de l'accueil; ▪ Emplacement du stationnement; ▪ Emplacement des refuges; ▪ Emplacement des toilettes; ▪ Emplacement des sorties d'urgences; ▪ Emplacement des trousses de premiers soins; ▪ Niveau de difficulté et longueur des sentiers; ▪ Numéro de téléphone à joindre en cas d'urgence pendant et hors des heures d'ouverture; ▪ Nom ou logo de l'organisme responsable du site; ▪ Légende.	☐	☐
Posséder un site internet ou une page Facebook sur lequel se trouvent ces informations : ▪ Adresse ou indications claires concernant le point de départ des sentiers; ▪ Heures d'ouverture; ▪ Les règlements du site; ▪ Un moyen pour télécharger la carte des sentiers et indiquer l'endroit où il est possible de se la procurer; ▪ Tarif des droits d'accès aux sentiers de ski de fond; ▪ Numéro de téléphone, adresse courriel ou boîte de dialogue Messenger pour obtenir de l'information supplémentaire.	☐	☐

[2] En cochant cette case, le demandeur confirme son respect de l'exigence. Le non-respect de l'exigence entrainera une suspension immédiate de l'accréditation et des avantages associés au RNSFQ.
[3] En cochant cette case, le demandeur confirme son respect de l'exigence. Le non-respect de l'exigence entrainera une suspension immédiate de l'accréditation et des avantages associés au RNSFQ.

SECTION 4 – SÉCURITÉ

	Respect du critère[4]	Document à joindre
Déterminer les critères menant à la fermeture d'un sentier. À la suite d'un épisode de verglas ou d'une intempérie majeure, les sentiers devraient être fermés jusqu'au prochain entretien mécanique, et cette information devrait être transmise sur le site internet ou la page Facebook.	☐	
Posséder un plan d'urgence indiquant les étapes à suivre et les personnes à contacter en cas d'urgence.	☐	☐
Présence d'au moins une trousse de premiers soins en ordre sur les lieux.	☐	
Fournir des équipements en bonne condition, lorsqu'il y a un service de location. (Laissez libre si non-applicable)	☐	
Le code de conduite du skieur est connu par les usagers et bien affiché dans chaque bâtiment physique.	☐	

Section 5 – Déclaration

Je déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts et que je suis dûment mandaté à présenter cette demande au nom de l'organisme identifié aux présentes.

Date	Signature	Nom et titre de fonction

[4] En cochant cette case, le demandeur confirme son respect de l'exigence. Le non-respect de l'exigence entrainera une suspension immédiate de l'accréditation et des avantages associés au RNSFQ.

ANNEXE C

Réseau national Ski de fond Québec

Demande de soutien financier 2023 – Honoraires professionnels

Nom du lieu de pratique
Nom du gestionnaire exploitant
Descriptif de la dépense
Justification du besoin

Somme demandée dans le cadre du programme

Documents complémentaires

Si de la documentation supplémentaire a été fournie, énumérez tous les documents joints à cette demande

Section 5 – Déclaration

Je déclare que les renseignements ci-dessus sont exacts et que je suis dûment mandaté à présenter cette demande au nom de l'organisme identifié aux présentes.

Date	Signature	Nom et titre de fonction